P911 469

MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE asbl

## MUFA.be

#### Éditorial

#### Le Mot de la Présidente

Bonjour à toutes et tous,



Tardivement, je vous présente au nom de la MuFA nos meilleurs vœux pour ces 365 jours. L'année 2017 sera celle du changement! La nouvelle législation wallonne organisant l'aménagement du territoire sera d'application le 1er juin grâce au CoDT. L'équipe de la MuFA prépare ce changement pour vous aider à le comprendre! En attendant, le sujet central de ce bulletin d'information met en avant les « petits logements », une réponse intéressante au défi d'un développement durable et attractif



de la Wallonie. Celle-ci doit organiser ou anticiper de façon équilibrée les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la collectivité, en tenant compte, sans discrimination, des dynamiques et des spécificités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale. (CoDT Art D.I.1 §1) Ces petits logements pourraient donc être une réponse à une utilisation rationnelle du sol, une adaptabilité des logements à l'évolution familiale mais une série de questions restent en suspens autour de leur reconnaissance et de l'intégration dans le bâti traditionnel. Les idées pour informer, former et promotionner le développement territorial ne

manquent pas et se concrétisent dans une multitude d'activités destinées aux enfants comme aux adultes, au tout public comme aux communes. N'hésitez pas à venir consulter régulièrement notre site internet et notre page Facebook qui verra le jour ce mois de février 2017!

Laurence Schalkwijk, Présidente de la MuFA

© Sylvie La Spina

#### CoDT

#### Nouvelle législation, actu en bref



Le Parlement wallon a voté le 20 juillet dernier une nouvelle législation organisant l'aménagement du territoire en Wallonie, le Code du Développement Territorial. Le Gouvernement a adopté fin décembre la partie réglementaire de ce décret. Le 1<sup>er</sup> juin, le CoDT entrera en vigueur en Wallonie. Les objectifs de cette réforme ? « Avec le CoDT, la Wallonie se dote des outils nécessaires pour répondre au défi démographique, lutter contre l'étalement urbain et soutenir son développement économique. Elle s'équipe également des mécanismes indispensables pour accélérer et simplifier les procédures au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics. La maîtrise des délais en matière de délivrance des permis est un axe central de cette réforme pragmatique portée par le Ministre wallon de l'Aménagement du territoire Carlo DI ANTONIO.[...]la nouvelle législation du CoDT prévoit un mécanisme dit « de délai de rigueur » qui garantira au demandeur une décision dans un délai déterminé. Le Code du Développement Territorial renforce également la politique de reconversion des sites désaffectés, valorise le potentiel de développement économique des zones rurales et crée une dynamique de collaboration entre les communes. » Extrait du communiqué de presse du ministre Di Antonio du 11/01/2017.



© Sylvie La Spina



© Sylvie La Spina

Le jeudi 9 mars, en partenariat avec la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, aura lieu une soirée de présentation du CoDT à la population luxembourgoise par le Ministre à 18h30 au Centre Culturel de Libramont. Après cette date, la MuFA proposera des rencontres décentralisées pour les CCATM de son territoire. Au second semestre, des ateliers rencontres des services urbanisme avec la DGO4 seront programmés pour répondre aux questionnements de la mise en pratique de la législation dans le traitement des dossiers.

#### Le CoDT

Assurement ce sera une année de changement dans la législation urbanistique. La MuFA accompagnera employés, élus communaux et CCATM grâce à l'organisation de formations et séances d'informations.



#### **Le PAD 2017**

Le Prix d'Architecture Durable revient pour sa 5ème édition. Il mettra à l'honneur les bâtiments neufs résidentiels réalisés sur la province de Luxembourg. Amateurs d'architecture contemporaine et durable, restez informés pour suivre le lancement des candidatures!





C'est en parcourant notre paysage que nous le comprenons. Des visites, ateliers, activités et publications permettront le partage d'expériences et de connaissances de nos villages. A ce jour, des ateliers photos, des activités avec les CCATM de nos communes et des publications de livrets sur Les Tailles et Mirwart sont prévus en partenariat avec le PNDO et Les Plus Beaux Villages de Wallonie.

### Des rencontres et des débats

Vous, citoyens et professionnels serez conviés tout au long de l'année à nous rejoindre lors de journées et actions thématiques, conférences, rencontres, soirées d'échanges afin de partager nos visions urbanistiques et paysagères. Conférences sur les enjeux du développement territorial ainsi que sur la nouvelle législation et suivi des Quartiers Nouveaux sont déjà au programme!

# Des animations jeunesse

Deux stages seront organisés. Au printemps, place aux Navetteurs du territoire. Une journée, une ville! En été, les explorateurs du territoire découvriront l'aménagement du territoire. Durant ce début d'année, ce sont les écoles de la commune de Libin qui recevront les animations



La participation sera au coeur des démarches exploratoires organisées dans les communes en réaménagement et questionnement. Gouvy sera la première cette année.

#### Des conseils

Tout au long de cette année, nous resterons bien sur à votre écoute pour tout conseil et toute demande.

### rticipation sera au coeur Du lien

C'est avec un lien de plus en plus fort que les Maisons de l'urbanisme travailleront. Le CoDT à la main, nous organiserons des échanges.



#### De la communication

Notre revue et notre site **www.mufa.be** seront nos premiers outils de communication. 2017 sera également l'année de la création de notre page Facebook! Nous y partagerons, entre autres, des actualités urbanistiques et nos activités.





© Thomas Lebrun



© Thomas Lebrun



© Baluchon



© Baluchon



© Baluchon



© tinyhouse.com

Et si on construisait petit, en laissant tout juste la place à l'indispensable? L'idée n'est pas nouvelle mais semble faire son chemin. Une très petit maison, avec en prime la possibilité de la déplacer, à mi-chemin entre la caravane et la cabane. C'est le défi relevé par ces petits logements, les «Tiny houses». Mais ce type de logement, est-il possible en Wallonie et en province de Luxembourg?

L'UVCW en parlait lors de son après-midi d'étude «Habitats modulables, évolutifs et légers» en décembre dernier. Les besoins des citoyens (et donc de leurs logements) évoluent. A l'heure actuelle diverses tendances se manifestent. La plupart des femmes travaillent, ce travail pour l'homme ou la femme peut se faire depuis la maison, à temps partiel ou non. Des familles se divisent et se reconstruisent. Il y a de plus en plus de personnes âgées. Seul ou a deux, la difficulté de devenir propriétaire est présente. D'un point de vue urbanistique, l'étalement urbain est à éviter pour préserver au mieux le territoire que nous avons. Ces quelques éléments font changer nos besoins. Nos logements sont-ils donc adaptés à nos besoins et comment pourraient-ils l'être plus? Actuellement nous observons 3 typologies dominantes: la maison individuelle, l'appartement et les logements collectifs à fonction spécifique (maison de repos, etc.). Pourtant d'autres manières de se loger existent: les logements multifamiliaux, les logements kangourou, (2 logements se partagent le bâtiment avec par exemple au rez-de-chaussée une personne âgée et à l'étage un jeune couple), les logements multifonctionnels (un kot d'étudiant et un logement familiale par exemple), logements modulables, logements d'urgence et temporaires, logements déplaçables, logements évolutifs, etc.

Parmi ces logements considérés comme alternatifs, les Tiny houses. Elles sont petites, écologiques pour certaines et déplaçables. Elles font en moyenne 15 à 20 m², le tout sur une remorque, comprenant un salon, un coin cuisine, une salle de bain, un espace nuit. Elles ont coûté de 10.000 à 60.000 euros selon la part d'autoconstruction. Elles utilisent évidemment très peu de ressources (énergie, espace, simplicité matérielle, financière). Telles des caravanes, elles peuvent être déplacées. En tant que petits modules d'habitation, elles permettent une adaptation à l'évolution de la famille. Jeune couple, la Tiny house peut suffire. Lorsque la famille s'agrandit pourquoi ne pas envisager une seconde, qui sera ensuite revendue une fois la vie à deux retrouvée. Elles offrent une vie tournée vers l'extérieur, vers les liens sociaux en se désolidarisant des charges économiques qui nous assomment avec un emprunt.

Sur papier, l'idée peut fonctionner, mais juridiquement, quelles sont les possibilités en province de Luxembourg? Nous avons posé ces questions à Noémie Ralet, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme à Gouvy. Une autorisation , un permis, quels sont les outils des communes pour autoriser ce type d'installation ? «Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et Urbanisme (CWATUP) impose un permis d'urbanisme pour ce type d'installation, bien que mobile.» En effet, si on se réfère au CWATUP Art. 84. § 1er. «Nul ne peut, sans un permis d'urbanisme préalable écrit et exprès [...]1° construire, ou utiliser un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes ; par « construire ou placer des installations fixes », on entend le fait d'ériger un bâtiment ou un ouvrage, ou de placer une installation, même en matériaux non durables, qui est incorporé au sol, ancré à celui-ci ou dont l'appui assure la stabilité, destiné à rester en place alors même qu'il peut être démonté ou déplacé.» Une domiciliation y est-elle possible pour une période plus ou moins longue? «Oui, nous ne pouvons pas refuser une demande de domiciliation. Si le logement est en ordre d'un point de vue urbanistique, code du logement, ou autre, l'inscription sera définitive. Dans le cas contraire, elle sera provisoire et nous inviterons le demandeur à régulariser la situation.» Sont-ils reconnus comme logement? «Au regard du code du logement, pour un couple ou famille, cet habitat alternatif ne respecte pas les critères minimaux de salubrité notamment au niveau de sa surface habitable. J'imagine qu'une certaine tolérance peut être envisagée lors de l'analyse d'un tel dossier.» Y a-t-il des cas dans votre commune? «Nous n'avons pas encore octroyé de permis d'urbanisme pour ce type de construction. De plus en plus de citoyens se renseignent à ce sujet mais plutôt pour du tourisme. Les hébergements insolites sont très prisés pour le moment. Bien que ce type de logement nourrisse les réflexions architecturales, philosophiques et urbanistiques, je m'interroge sur sa durabilité, son appropriation au quotidien et sa bonne intégration dans nos paysages.»

Ce type de logement et les logements alternatifs en général sont certes très peu rependus en province de Luxembourg, ils sont pourtant le résultat d'une volonté de plus en plus grande de changer de manière d'habiter.

#### Bibliothèque

#### A découvrir



Architecture Wallonie-Bruxelles, Inventaires #2 Inventories 2013-2016, Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles & WBA, 2016.

L'architecture wallonne manque cruellement de visibilité. Ce n'est pourtant pas le signe d'inactivité dans l'architecture contemporaine. C'est donc avec grand intérêt que nous découvrons des exemples dans notre région à travers cet inventaire, non exhaustif évidemment. Habitations, bâtiments publics ou privés, plusieurs projets y sont présentés, brèves descriptions pour certains, illustrations et plans pour d'autres. Notre bémol ? Trop peu de projets de notre région, et dans le milieu rural en général, sont présentés!

Cet ouvrage, ainsi que de nombreux autres sur l'aménagement du territoire, le logement, l'architecture, le patrimoine... peuvent être consultés ou empruntés à la MUFA.

#### A vous de jouer!

#### Photos de chez nous



#### Agenda

#### Activités à venir



L'année commence fort à la MuFA avec une première soirée le 9 février autour du thème d'une nouvelle territorialité rurale. Monsieur le ministre René Collin sera présent lors de la présentation de l'étude de Rudi Claudot, «Dynamiques des coopérations transcommunales construites par les acteurs locaux des espaces ruraux wallons». Rendez-vous à Marche-en-Famenne à 20h, à la salle La Source.

Jendi 9 mars Libramont - 18k30 Soirée CoDT pour la province de Luxembourg Le jeudi 9 mars, les citoyens des communes de la province de Luxembourg, élus ou non, travaillant dans un service urbanisme ou non, sont invités par les deux Maisons de l'urbanisme Famenne-Ardenne et Lorraine-Ardenne à une soirée d'informations autour du CoDT en présence du ministre Carlo Di Antonio. Ne manquez pas cet évènement à 18h30 au Centre Culturel de Libramont.

10 au 14 avril 11-15 ans Stage Navetteurs du territoire

Durant les vacances de printemps, du 10 au 14 avril, la MuFA organise a nouveau un stage pour les 11-15 ans. 5 jours, 5 villes! Les Navetteurs du territoire parcourront la Wallonie en passant par Amay, Bruxelles, Charleroi, Barvaux et Liège.

Dimanche 30 avril
(date limite des inscriptions)
Prix d'Architecture Durable
de la province de
Luxembourg

Cette année, le Prix d'Architecture Durable de la province de Luxembourg revient pour sa 5ème édition. Si vous êtes maitre d'ouvrage d'une nouvelle construction résidentielle, tentez de le remporter en renvoyant votre candidature pour le 30 avril au plus tard. N'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous! Vous trouverez plus d'informations sur notre site www.mufa.be ou en nous contactant à l'adresse animatrice@mufa.be



Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Wallonie et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable: Laurence SCHALKWIJK (Présidente)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tél: 084/45.68.60 - Fax: 084/45.68.61 - Mail: info@mufa.be - www.mufa.be n° 34 (2017) - trimestriel (janv-fév-mars 2017) - n° agrément: P911469